



CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE  
1000 Lausanne

dossier traité par DevCom, DD/MND  
notre réf. C. 28/431 + C. 28/430 - mb  
votre réf.

Lausanne, le 10 octobre 2011

**Interpellations urgentes de Payot David et consorts – La grasse matinée obligatoire : une nouveauté du système Mobilis ?**

**et de Voiblet Claude-Alain et consorts – Nouvelle perte du pouvoir d'achat des aînés : les seniors devront-ils payer plus et attendre 9 heures pour utiliser les transports publics en 2011 ?**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 23 novembre 2010, dans le cadre du traitement de la réponse aux interpellations de Monsieur David Payot intitulée « La grasse matinée obligatoire : une nouveauté du système Mobilis ? » et de Monsieur Claude-Alain Voiblet « Nouvelle perte du pouvoir d'achat des aînés : les seniors devront-ils payer plus et attendre 9 heures pour utiliser les transports publics en 2011 ? », le Conseil communal a adopté les résolutions reprises ci-dessous. La présente communication a pour but de répondre aux vœux du Conseil communal et de l'informer des démarches entreprises depuis le vote desdites résolutions.

Résolution de Mme Florence Germond :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès de Mobilis pour rétablir un abonnement senior sans limite d'horaire »*

Résolution de M. Claude-Alain Voiblet :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis pour annuler la restriction d'utilisation des transports publics jusqu'à 9 heures du matin aux porteurs d'un abonnement Senior »*

**Réponse de la Municipalité :**

Certains nouveaux membres de la communauté tarifaire nouvelle qui ne connaissaient pas l'abonnement senior et n'ont pas voulu l'introduire sans autre restriction. La solution de l'abonnement senior dès 9 heures est donc une solution de compromis.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH-1002 Lausanne  
tél. +41 21 315 22 15  
fax +41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Suite aux vives réactions liées à l'introduction des restrictions d'horaires pour les détenteurs d'abonnements senior, une consultation immédiate a été lancée pour demander un retour en arrière pour 2011. Les tl ont donné leur accord, mais les autres compagnies ont refusé un changement immédiat. Suite à ces démarches, renforcées par le maintien des rabais seniors par les CFF, plusieurs partenaires ont changé d'avis mais tous ne sont pas encore convaincus. Etant donné les délais, une éventuelle décision de retour en arrière s'appliquerait en décembre 2012 plutôt qu'en 2011.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

**Au nom de la Municipalité :**

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Christian Zutter